



**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

AVIS PUBLIC

**AUX DÉTENTEURS DU SERVICE D'ÉGOUTS
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane :

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-08 du 25 avril 2020 abrogeant le dixième alinéa de l'arrêté 2020-04 du 15 mars 2020 qui prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

QUE le bureau municipal et toutes les installations seront fermés jusqu'au 8 février inclusivement.

QUE les services offerts au bureau municipal demeurent disponible sur rendez-vous ou par téléphone.

QUE pour les prochaines séances, le conseil municipal siégera à huis clos et par conférence téléphonique, le public ne sera pas admis et est invité à écouter l'enregistrement audio des délibérations et des prises de décisions pour la période de pandémie.

Les enregistrements audios ainsi que les procès-verbaux seront disponibles sur le site internet de la municipalité : saintrene.ca

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 7^e jour du mois de janvier 2021.

Directrice générale
et secrétaire-trésorière,

Joyce Bérubé